



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 08 Septembre 2025

En exercice :	21
Présents :	15
Excusés :	3
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	3
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0

15/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, M. CHÉRON Julien, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie.

Pouvoirs :
M. BURETTE Guy à M. LANCIEN Dominique
Mme DUGARD Virginie à M. GROUT Olivier
Mme DUCHESNE Valérie à Mme BERTOU Aline

Excusé : M. FLEURY Jean-Luc, Mme LEMAIRE Corinne, M. QUILLET Guillaume

Secrétaire de séance : Mme GARCIA BERNARD Catherine

OBJET : Revalorisation des loyers de 3 logements, 11 rue de l'Église St Martin – Boisemont.

À la suite du départ de 3 locataires de logement situés 11 rue de l'Église Saint Martin, il convient de revaloriser les loyers, Mme le Maire propose les loyers suivants :

- * Pour la maison située au 1 route de Farceaux, le loyer sera de 730,00€ + 17€ de charges.
- * Pour l'appartement n°1 situé au 11 rue de l'Église St Martin, 1^{er} étage gauche, le loyer sera de 600.00€ + 17€ de charges
- * Pour l'appartement n°2 situé au 11 rue de l'Église St Martin, 1^{er} étage droite, le loyer sera de 595.00€ + 17€ de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 08/09/2025

Madame le Maire
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

ID : 027-200085462-20250908-15_2025-DE

